



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 07/05/2024

Publication :  
le 17/05/2024

**SEANCE DU 13 MAI 2024**

**Délibération n° D-2024-148**

Opération de restauration immobilière III - Déclaration d'utilité  
publique - Demande de prorogation

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Valérie VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Noémie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

**Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**

**Opération de restauration immobilière III -  
Déclaration d'utilité publique - Demande de  
prorogation**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par arrêté modifié du 27 août 2019, le Préfet des Deux-Sèvres a déclaré d'utilité publique l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) III portant sur 16 immeubles d'habitation du centre ancien de la Ville de Niort, dans le cadre de la convention partenariale OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) pour la période 2018-2022.

Selon les termes de l'article L.313-4 du Code de l'urbanisme, « les opérations de restauration immobilière consistent en des travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition ayant pour objet ou pour effet la transformation des conditions d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles ». Ainsi, par la mise en place de cette ORI III, la Ville a souhaité pérenniser le bâti existant, améliorer le cadre de vie des habitants, favoriser son attrait et lutter contre la vacance des logements au-dessus des commerces du centre-ville.

L'agence URBANIS a été chargée, par la Communauté d'Agglomération du Niortais, du suivi et de l'animation de cette opération. En l'absence de réalisation des travaux par les propriétaires, des immeubles ont fait l'objet d'une acquisition par la Ville. Certains biens sont en cours de rénovation ou le seront prochainement ; d'autres biens bâtis vont être soumis à enquête parcellaire en vue d'une expropriation.

L'arrêté préfectoral modifié du 27 août 2019 précise que les expropriations éventuellement nécessaires doivent être réalisées dans un délai de 5 ans (début septembre 2024) à compter de sa publication. Aussi, afin de poursuivre cette opération, il convient de solliciter, auprès de Madame la Préfète des Deux-Sèvres, la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique, étant précisé que :

- l'objet et le périmètre de l'ORI III demeurent inchangés ;
- aucune circonstance nouvelle n'est apparue.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la sollicitation, auprès de Madame la Préfète des Deux-Sèvres, de la prorogation, pour une durée de 5 ans, de la Déclaration d'Utilité Publique de l'ORI III (arrêté préfectoral modifié du 27 août 2019) conformément à l'article L.121-5 du Code de l'expropriation ainsi que la signature de tous actes nécessaires.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Aurore NADAL**

**Jérôme BALOGE**